

Compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt le 16 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mercredi 9 décembre se sont réunis en séance sans public, mesures gouvernementales de l'instauration du couvre-feu strict de 20h à 6h en vigueur au 15 décembre 2020, salle polyvalente sous la présidence de Madame Carole HEULOT, Maire.

Ouverture de la séance à 20h

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Muriel PÉDÉMAS, Liliane MAINGARD, Nadia BOUTIMAH, Annick MOIREAU, Ophélie DA SILVA, Sylvie LEFFRAY, Betty BOUDIER, Émilie LAIZEAU, Chantal LEROUX, Dominique DORLÉANS,

Messieurs Christian VERNET, Laurent BRÉMOND, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD, Vincent DE CARVALHO, Dominique JODEAU, Daniel DOIZÉ, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) :

Pouvoir(s) : Monsieur Didier CHOUTEAU a donné son pouvoir à Monsieur Samuel LOISON
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Annie MOIREAU,
Monsieur Pascal CHAPUIS a donné pouvoir à Monsieur Guillaume SALAUD,
Monsieur Patrick BERGET a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT,

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaires de séance : Mesdames Liliane MAINGARD, Chantal LEROUX, élu(e)s à l'unanimité

Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2020 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 24 novembre 2020 par 19 voix pour et 4 contre,

Point n°2 Objet Rapport d'activités Établissement d'Enseignement Artistique « Django REINHARDT » :

Madame le Maire a convié Monsieur Jérôme Duchesnay, Directeur Général de l'EEA, pour présenter0 aux membres de l'assemblée délibérante le rapport d'activités de l'Établissement d'Enseignement Artistique 2019. Le Conseil Municipal en prendre acte,

Point n°3 Objet Complément « Délégations de pouvoir du Conseil Municipal au Maire » : La présente délibération annule et remplace la délibération adoptée en séance du 2 juin 2020, rendue exécutoire le 4 juin 2020. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le complément des délégations au Maire telles décrites, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération, Adopté par 19 voix pour et 4 contre

Point n°4 Objet Indemnité gardiennage des églises année 2020 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2020 de 120,97, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération; Adopté à l'unanimité

Point n° 5 Objet Autorisation dépenses fonctionnement et investissement 2021: Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, il est sollicité du Conseil Municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2020 et les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020. Les crédits et dépenses correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget 2021 lors de son adoption. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'autorisation dépenses fonctionnement et investissement 2021, telle décrite, Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 6 Objet Autorisation dépenses fêtes et cérémonies 2021 : Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à disposer des crédits ouverts à la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies » article 6232 au budget de l'exercice 2021, dans la limite des crédits 2020 ou ceux votés au budget 2021. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire, dit que les crédits seront inscrits au budget 2021 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération, Adopté à l'unanimité

Point n° 7 Objet Tarifs 2021 : Madame le Maire propose de nouveaux tarifs pour l'année 2021 concernant les locations des salles, locations de matériel communal, adhésions Bibliothèque, cimetière. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les nouveaux tarifs 2021 tels décrits, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération. Adopté à l'unanimité

Point n°8 Objet Subvention conciliation de Justice 2020 : Madame le Maire rappelle qu'un conciliateur intervient sur des permanences à la Mairie. Madame le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 300 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la subvention de 300 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers, dit que des crédits sont inscrits au BP de 2020, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération. Adopté à l'unanimité

Point n° 9 Objet Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 : Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00

Carole HEULOT

A blue circular official stamp of the Mairie de Raudin, Sarthe, is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE RAUDIN' and 'Sarthe' around the perimeter.

Maire de Raudin